

La liberté est le 1^{er} des droits inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC, 1789).

Il existe des libertés individuelles (dont chacun bénéficie personnellement) et des libertés collectives (qui s'exercent en groupe).

Les libertés fondamentales sont les libertés les plus importantes, reconnues et protégées par la Constitution et par des textes internationaux (comme la DDHC de 1789 ou la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948).

Elles sont dites "fondamentales" car elles concernent tous les êtres humains, elles sont indispensables pour vivre en démocratie et l'État a l'obligation de les garantir.

En France, les principales libertés reconnues sont :

- Liberté d'expression : dire ce que l'on pense, publier une idée, dessiner une caricature.
- Liberté de conscience : croire ou ne pas croire, choisir sa religion.
- Liberté de la presse : droit d'informer et d'être informé.
- Liberté d'association : créer ou rejoindre un groupe, une association.
- Liberté de réunion : droit de manifester ou de se réunir pacifiquement.
- Liberté de circulation : se déplacer librement en France et à l'étranger.

Ma liberté est cependant limitée par la liberté des autres puisque nous sommes tous égaux en droit. Pour permettre cet équilibre difficile entre liberté et égalité, il y a la loi. Il n'y a donc pas de liberté sans lois.

La liberté c'est donc avoir le droit de faire tout ce que les lois me permettent, sans porter atteinte aux droits d'autrui.

Être libre est extrêmement important pour pouvoir choisir son propre chemin, sans qu'il soit dicté. = Faire ses propres choix. Pour cela, il faut être capable de raisonner (réfléchir) : cela s'apprend !